

« Pseudo-revalorisation » : La FNEC FP-FO reçue au ministère le 27 février 2020

La FNEC FP-FO a été reçue en audience par le DGRH le 27 février, dans le cadre des discussions sur la réforme des retraites et la « revalorisation » des enseignants. En introduction, le DGRH a indiqué que les « ateliers » avaient permis aux organisations syndicales de développer leurs positions et que ces rencontres bilatérales s'inscrivaient dans le cadre de l'étude des propositions portées par les syndicats dans le cadre de la « revalorisation. »

La délégation a donc mis en avant deux revendications, en cohérence avec les positions de la confédération FO et de la FGF-FO :

- Le retrait de la réforme des retraites, rejetée de toutes parts et défendue par le seul gouvernement, réforme qui aurait pour conséquence une diminution drastique des pensions pour la plupart des salariés et notamment pour les personnels de l'Education Nationale. La délégation a par ailleurs insisté sur l'inquiétude qu'elle avait de voir le gouvernement utiliser le 49-3, ce qui constituerait un casus belli supplémentaire
- L'augmentation de la valeur du point d'indice de 18%, ce qui permettrait d'ailleurs à peine de compenser ce que les personnels ont perdu depuis des années

Le DGRH a pris acte de nos positions. Le DGRH a ensuite questionné la délégation sur plusieurs sujets :

La « revalorisation »

La délégation de la FNEC FP-FO a indiqué que cette « pseudo-revalorisation » avait été vécue comme une provocation par les agents alors que la réforme des retraites va frapper de plein fouet les personnels de l'Education Nationale et que le point d'indice est gelé quasiment sans interruption depuis 2010.

La délégation a expliqué qu'à l'exception des échelons de début de carrière – échelons d'ailleurs d'une durée très limitée – la pseudo-revalorisation était nulle ou symbolique pour la quasi-totalité des enseignants. Les termes de « revalorisation en début et en milieu de carrière » utilisés par le ministère constituaient donc un mensonge.

Le DGRH a indiqué que 500 millions d'€ était une somme conséquente d'autant plus qu'elle serait pérennisée jusqu'en 2026. Le DGRH a demandé si la FNEC FP-FO était d'accord pour que les PE soient privilégiés dans cette revalorisation par rapport aux certifiés ou aux agrégés.

La FNEC FP-FO a réaffirmé, qu'outre l'augmentation de 18% de la valeur du point d'indice, elle revendiquait une revalorisation indiciaire conséquente pour tous les personnels, enseignants et non-enseignants, pour tous les échelons.

Le problème du remplacement court dans le 2nd degré

Le DGRH a évoqué le problème du remplacement court (de moins de 15 jours) dans le 2nd degré et a demandé quelles propositions portait la FNEC FP-FO pour y remédier.

La délégation a indiqué que la FNEC FP-FO revendiquait les créations en nombre de postes à hauteur des besoins pour améliorer les remplacements dans le 2nd comme dans le 1^{er} degré.

Le DGRH a précisé que les créations de postes à hauteur des besoins n'étaient pas à l'ordre du jour car c'était un choix politique et a donc de nouveau interrogé la FNEC FP-FO sur les possibilités d'améliorer le remplacement court dans le 2nd degré, mais sans créations de postes.

La délégation a rétorqué que notre fédération n'avait pas vocation à aider le ministre à gérer la pénurie qu'il organisait lui-même sciemment.

La formation

Répondant à la question du DGRH, la délégation a souligné l'importance d'une véritable formation pour les personnels, formation qui avait quasiment disparu. La délégation a donc revendiqué le rétablissement d'une véritable formation sur le temps de classe.

Le DGRH a rappelé que les pistes de travail étaient d'organiser la formation (rémunérée) des enseignants pendant les congés et qu'il fallait bien « faire vivre » le décret du 6 septembre 2019 qui permettait ces dispositions.

La délégation a répondu que la FNEC FP-FO n'entendait pas « faire vivre » un décret dont elle demandait l'abrogation.

La délégation a également apporté une réponse négative au DGRH lorsque celui-ci a demandé si la FNEC FP-FO serait d'accord pour un jour de formation (rien qu'un seul !) imposé aux enseignants pendant les vacances.

Rappel : Lors du Comité Technique Ministériel du 12 juin, les organisations syndicales avaient voté unanimement contre le décret instituant une formation obligatoire pendant les vacances.

Le mérite

Le DGRH a confirmé que le ministre entendait promouvoir la rémunération au mérite et a sollicité le point de vue de notre fédération sur cette question.

La délégation de la FNEC FP-FO a d'abord précisé que la rémunération dite au « mérite » existait déjà, en témoigne les dispositions du protocole PPCR (avancements accélérés au 7^{ème} et au 9^{ème} échelons, passage à la hors-classe et à la classe exceptionnelle) avec leur lot d'injustice et d'arbitraire.

La délégation a indiqué que tous les enseignants étaient méritants et qu'elle ne voyait pas au nom de quoi et sur quels critères la rémunération dite « au mérite » serait généralisée.

La délégation a rappelé son exigence d'augmentation indiciaire pour la totalité des personnels

Evaluations des enseignants / PPCR

Le DGRH a demandé à la délégation son point de vue sur le fait qu'il n'existe que trois rendez-vous de carrière pour les enseignants.

La délégation de la FNEC FP-FO a tenu à rappeler que notre fédération n'était pas demandeuse du protocole PPCR et en demandait toujours l'abandon. La FNEC FP-FO revendique le retour à l'ancien système avec des inspections régulières (centrées sur le travail en classe des enseignants) plutôt que des rendez-vous de carrière de type managérial.

Questionnée par le DGRH sur PPCR, la délégation, tout en réaffirmant une nouvelle fois son exigence d'abrogation des décrets d'application de PPCR, a expliqué :

- Que la FNEC FP-FO revendiquait le fait que les appréciations délivrées par les recteurs et inspecteurs l'académie dans le cadre du passage à la hors-classe puissent être revues à la hausse, alors qu'elles sont actuellement gravées dans le marbre
- Que la FNEC FP-FO revendiquait que le poids de l'appréciation des recteurs et inspecteurs d'académie dans le barème du passage à la classe exceptionnelle soit réduit au profit de l'ancienneté dans la plage d'appel
- Que la FNEC FP-FO demandait que les huit années d'exercice sur des postes particuliers ne soient plus une condition nécessaire pour prétendre à la classe exceptionnelle dans le 1^{er} vivier

Obligations de service

Interrogée sur les obligations de service et le temps de travail des personnels, la délégation a indiqué que les enseignants aspiraient à enseigner et non à se consacrer à de multiples activités périphériques qui leur demandaient toujours plus de temps, et notamment les réunions imposées.

La délégation a donc demandé l'abrogation des décrets qui, sous des formes différentes, aboutissaient à ce que, dans le 1^{er} comme dans le 2nd degré, les enseignants soient contraints d'assister à toujours plus de réunions, à rédiger toujours plus de protocoles divers et variés....

Inclusion

Le DGRH a demandé le point de vue de notre fédération sur la question de l'inclusion et des propositions que la FNEC FP-FO pouvait porter.

La délégation a rappelé les ravages de l'inclusion scolaire systématique et a demandé que chaque élève puisse bénéficier des conditions d'apprentissage adaptées à son handicap ou à ses difficultés. La délégation a expliqué que cela passait par :

- La création du nombre de postes nécessaires dans les IME, ITEP, EREA, SEGPA...
- La création du nombre de postes nécessaires d'enseignants spécialisés (notamment de RASED) et de PsyEN
- Le respect de toutes les notifications MDPH
- La création d'un statut de fonctionnaire pour les AESH

Fonctionnement pédagogique collectif des écoles et établissements

Sollicitée sur ce thème par le DGRH, la délégation a expliqué que dans le 1^{er} degré, l'amélioration du fonctionnement collectif des écoles passait par l'amélioration des conditions de travail et de rémunération des directeurs à savoir :

- L'augmentation des quotités de décharge
- Une réelle augmentation indiciaire
- Le rétablissement d'une aide administrative, mais statutaire

La délégation a rappelé son opposition à tout statut de directeur ou de chef d'établissement du 1^{er} degré.

En guise de conclusion

Pour conclure, la délégation a indiqué que le DGRH sous-estimait le fossé existant entre d'une part, la communication du ministre Blanquer qui affirme à longueur de journée dans les médias qu'il va effectuer une revalorisation historique, et l'état d'esprit des personnels toujours résolument attachés au retrait de la réforme des retraites et scandalisés par les propositions ministérielles (revalorisation dérisoire, travail pendant les vacances, indemnités au mérite)

La délégation a confirmé que la FNEC FP-FO invitait les personnels à se réunir en AG, en réunions syndicales pour discuter des suites de la mobilisation.



CALCULETTE



BLANQULETTE